

Objet

Dossier F : mise en place, à compter du 1er septembre 2016, d'une nouvelle « filière » en génie industriel pour la formation initiale sous statut d'apprenti de ESIEE Paris (titre habilité sans spécialité dans les trois voies)

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par ESIEE Paris,
- Vu le rapport établi par les rapporteurs : René JACQUOT (membre de la CTI et rapporteur principal) et Gabriel HENRIST (membre de la CTI) et présenté lors de la séance plénière du 10 novembre 2015,
- Entendus Dominique PERRIN, directeur de ESIEE Paris et Didier DENIS, directeur des études

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique de Paris, devenue ESIEE Paris, a été créée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris en 1960.

Elle délivre un diplôme d'ingénieur unique dédié aux technologies de l'information et de la communication et au management de projets technologiques.

Après un premier cycle post-bac de deux années composé d'enseignements de tronc commun et d'unités optionnelles, le cycle ingénieur de 3 ans commence par un semestre commun puis la formation est dispensée sur 3 branches, déclinées en 8 filières proposées aux étudiants en formation initiale sous statut étudiant, ou 3 filières proposées aux apprentis.

L'école accueille 1300 élèves recrutés par moitié aux niveaux bac et bac+2. En 2013, elle a délivré 202 titres d'ingénieur diplômé dont 25% en formation initiale sous statut d'apprenti.

Evolution de l'institution

ESIEE Paris a obtenu le renouvellement en 2013, pour 6 ans, de son habilitation à délivrer son unique titre d'ingénieur diplômé en formation initiale sous statut d'étudiant, sous statut d'apprenti et en formation continue (décision n° 2013/05-02), à Noisy-le-Grand (93).

En 2015, l'école a obtenu d'ouvrir, sur un nouveau site à Cergy-Pontoise, la préparation au titre d'ingénieur diplômé, formation par la voie de l'apprentissage, adossée à 2 filières sur le site de Noisy-le-Grand depuis 2006 et 2010 (décision n° 2015/01-09).

Ces 2 décisions de 2013 et 2015 sont assorties de recommandations qui concernent l'ensemble de l'école. Elles doivent faire l'objet d'un rapport intermédiaire à 3 ans, à remettre en juillet 2016.

Caractéristiques du projet

L'extension à l'apprentissage de la filière Génie industriel qui existe actuellement sous statut étudiant, répond aux objectifs de doubler les effectifs apprentis et d'élargir l'offre de formation. Le recrutement annuel portera sur 24 apprentis dans un premier temps.

Le volume de face à face académique est de 1650 heures.

Les moyens mis en œuvre par l'école :

- Le personnel : 2 co-responsables de la filière Génie Industriel / 2 enseignants chercheurs à recruter / des vacataires industriels / la contribution des équipes des 3 départements ingénierie des systèmes, informatique et management
- Les locaux et les équipements existants

Synthèse de l'évaluation du projet

Points forts :

- Image de ESIEE Paris positive et dynamique
- Demande des entreprises
- Potentiel de développement en Ile-de-France sur la base de l'apprentissage
- Le domaine du Génie Industriel est maîtrisé par l'école

Points faibles :

- Adapter les effectifs enseignants à l'ouverture apprentissage de la filière Génie Industriel
- Concrétiser des partenariats opérationnels avec les industriels et la recherche
- Progresser dans l'ouverture internationale pour les apprentis

Risques :

- Vigilance sur le suivi des recommandations et sur le contenu du rapport à 3 ans, à préparer et à remettre par ESIEE Paris en 2016
- Offre importante en Ile de France sur ce domaine professionnel

En conséquence,

Premièrement, la Commission **prend acte favorablement** du projet de développement de l'apprentissage sur le site de Noisy-le-Grand, **l'augmentation de l'effectif d'apprentis étant toutefois conditionnée par l'accord du Conseil régional**.

Ce projet s'effectuera dans le domaine de professionnalisation du **Génie industriel**.

L'habilitation en cours se poursuit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2018-2019.

Deuxièmement, la Commission émet les recommandations suivantes :

Concernant le développement de la filière Génie Industriel par l'apprentissage :

- Adapter et renforcer les effectifs d'enseignants chercheurs
- Organiser les relations entre apprentis de toutes les filières

Elle rappelle les recommandations de la décision n° 2013/05-02 concernant l'apprentissage :

- Achever la définition des compétences et la correspondance claire avec les unités d'enseignement
- Mettre en place l'ouverture internationale et le séjour à l'étranger de 3 mois

La Commission attire l'attention d'ESIEE Paris sur la nécessité de proposer, pour les formations sous statut d'apprenti, un **volume d'enseignements académiques à hauteur de 1800 heures**.

Troisièmement, la date limite de remise du **rapport intermédiaire** demandé lors du suivi périodique **est repoussée au 31 octobre 2016** afin de comporter des éléments relatifs à la rentrée 2016 et aux recommandations nouvelles ci-dessus. Ce rapport comportera également la description des actions mises en œuvre au regard des recommandations formulées dans les décisions n° 2013/05-02 et n° 2015/01-09.

Ce document est à transmettre au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 10 novembre 2015.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Noël BOUFFARD, Hervé COPPIER, Carole DEUMIE, Jeanne DUVALLET, Agnès FABRE, François HASCOET, Gabriel HENRIST, René JACQUOT, Élisabeth LAVIGNE, Gilles LODOLO, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Marc PEYRADE Maurice PINKUS, Arnaud REICHART, Bernard ROMAN-AMAT, Manuel SAMUELIDES, Georges SANTINI, Jacques SCHWARTZENTRUBER, Agnès SMITH et Jean-Marc THERET

Lu et approuvé en séance plénière à Paris, le 8 décembre 2015.

Le président de la CTI



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal

